

HAUTE-GARONNE

Faux pass sanitaires : un gendarme arrêté

P22

TOULOUSE

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

ECOLE BONNEFOY

L'élève de six ans sans masque exclu

P24

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr

AFFAIRE JUBILLAR

Le coup de théâtre

Hier, jour anniversaire de la disparition de Delphine, Séverine, la nouvelle compagne de Cédric Jubillar, a été placée en garde à vue pour « complicité de recel de cadavre ». PAGE 5



DR

OUVERTURE À PORTET-SUR-GARONNE



41 ter route d'Espagne
(anciennement BOIS & CHIFFONS)
Tél. 05 62 20 70 00

POLITIQUE

Du Covid à l'emploi, Macron fait son bilan

Crise des Gilets jaunes, réformes, lutte contre le chômage, Covid... Emmanuel Macron a évoqué le bilan de son quinquennat hier soir sur TF1.

PAGE 6

Deuxième cahier : 20 pages

M 29563 - 1216 - F 1,20 € - 0



AUTRES LÉGALES

Divers

AVIS

Mme RICHÉ DES MOTTES Myriam, née le 03/04/1979 à 19100 BRIVE LA GAILLARDE, demeurant 11 allée Du Val d'Aran, Apt 54 31770 COLOMIERS, agissant au nom de ses enfants mineurs, M BENANIBA Mathis, Dilmi, né le 26/05/2005 à 31000 TOULOUSE, M BENANIBA Ilhan, Xavier, né le 27/08/2008 à 31000 TOULOUSE, Mme BENANIBA Léa, Maëly, née le 01/04/2011 à 31000 TOULOUSE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique, celui de RICHÉ DES MOTTES - BENANIBA.

AVIS

Par jugement rendu le 29.11.2021 la Chambre du Conseil du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE a statué par le dispositif suivant : Vu l'article 122 du code civil, Déclare absent René-Joseph CHAGOT né le 27 janvier 1918 à CANNES (06) Ordonne la publication du dispositif de ce jugement dans les quatre mois de son prononcé dans le journal La Dépêche du Midi et dans le journal La Gazette du Midi, ce conformément aux dispositions des articles 123 et 127 du Code Civil et 1068 du Code de Procédure Civile et la transcription de son dispositif sur les divers registres de l'état civil conformément à l'article 127 du Code Civil

Dans votre commune
ou sur les 10 départements alentours,
consultez tous les marchés publics
liés à votre activité
sur la
www.ladepeche-marchespublics.fr



AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de 3e ligne de métro et ligne Aéroport Express est ouverte sur les communes de Toulouse, Colomiers, Blagnac et Labège.

La personne responsable du projet est monsieur Jean-Michel Lattes, président de Tisséo Collectivités, auprès de qui des informations peuvent être demandées à l'adresse dgs@tisseo.fr. Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux suivants pendant 45 jours consécutifs du 15 décembre 2021 à 9h au 28 janvier 2022 à 17h, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

- à la mairie de Blagnac, 1 place des arts à Blagnac,
- à la maire de Colomiers, 1 place Alex-Raymond à Colomiers,
- à la mairie de Labège, rue de la croix rose à Labège,
- à la maison de la citoyenneté centre, 5 rue Paul Mériel à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté rive gauche, 20 place Jean Diébold à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté nord (siège de l'enquête), 4 place du marché aux cochons à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté est, 8bis avenue du Parc à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté sud-est, site Niel, 81 rue Saint Roch à Toulouse,

Le dossier d'enquête peut être consulté par le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau> Ou directement sur le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-metro-toulouse> - S'adresser par courrier électronique à la commission d'enquête

De plus, le public peut adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : ddt-seef-enquete-eau@haute-garonne.gouv.fr

Ces observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne. Il peut adresser ses observations et propositions à la commission d'enquête par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le président de la commission d'enquête - Enquête publique 3e ligne de métro et ligne Aéroport Express - mairie de Toulouse - maison de la citoyenneté nord 4 place du marché aux cochons 31200 Toulouse. Elles sont annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la maison de la citoyenneté où elles sont tenues à la disposition du public.

Par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 novembre 2021, la commission d'enquête est composée de monsieur Bruno Galiber d'Auque, fonctionnaire retraité du ministère de l'agriculture, président de cette commission d'enquête, et de messieurs Christian Nival et Christian Tourailles. La commission d'enquête reçoit le public lors des permanences qu'elle tient aux lieux, jours et heures suivants :

- le mercredi 15 décembre 2021 à la maison de la citoyenneté nord (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le mercredi 22 décembre 2021 à la mairie de Colomiers, de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté rive gauche (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le mercredi 5 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté sud-est (Toulouse), de 9h à 12h et à la mairie de Labège, de 14h à 17h ;
- le mardi 11 janvier 2022 à la mairie de Blagnac, de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté centre (Toulouse), de 13h30 à 16h30 ;
- le vendredi 21 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté rive gauche (Toulouse), de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté est (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le vendredi 28 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté nord (Toulouse), de 14h à 17h.

Enfin, le public peut également prendre rendez-vous pour rencontrer un commissaire-enquêteur via le site qui héberge le registre dématérialisé. Toute observation, tout courrier ou document réceptionné avant le 15 décembre 2021 à 9h ou après le 28 janvier 2022 à 17h ne peut être pris en considération par la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête peuvent être consultés sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse précitée, ainsi que dans les mairies des communes de Toulouse (maisons de la citoyenneté mentionnées ci-dessus), Colomiers, Blagnac, Labège, pour y être sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées peuvent obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. A l'issue de l'enquête, le préfet statue sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE 3 rue André Villet, 31400 Toulouse

ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de VILLEMATIER

Monsieur le Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement sur la commune de VILLEMATIER, ayant transféré sa compétence à Réseau31 via la Communauté de Communes de Val Aigo au titre de la représentation-substitution.

Par avis n°MRAe n°2021DKO185 du 30/08/2021 le projet de zonage d'assainissement des eaux usées, a été dispensé d'évaluation environnementale par la MRAe.

Par arrêté n°A2021m15-187 en date du 15/11/2021 le Vice-Président de Réseau31 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de VILLEMATIER.

A cet effet, par décision n°E21000141/31 en date du 01/10/2021, Monsieur Laurent MERCY a été désigné comme Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Villematier Hôtel de Ville 31340 VILLEMATIER, du Mardi 11 janvier 2022 à 8h30 au Mercredi 26 janvier 2022 inclus à 18h, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier sera consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-villematier>. Les personnes intéressées par une copie papier du dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignés : sur le registre d'enquête déposé à la mairie, sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-villematier>, par mail à l'adresse suivante zonage-assainissement-villematier@mail.registre-numerique.fr, par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville 31340 VILLEMATIER

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra, aux jours et heures suivants : mardi 11/01/2022 de 8h30 à 12h et le mercredi 26/01/2022 de 15h à 18h. Il est rappelé les jours et heures d'ouverture de la mairie de VILLEMATIER au public à savoir : lundi et jeudi Fermé, mardi, mercredi et vendredi : 08h30-12 h, 15h - 18h.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, à Réseau31 et sur le site internet www.reseau31.fr et <https://www.mairie-villematier.fr> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de Monsieur le Commissaire Enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Bureau Syndical de Réseau31.

ACHETEURS PUBLICS, PUBLIEZ ET DÉMATÉRIALISEZ VOS MARCHÉS PUBLICS avec



Le service des annonces légales de La Dépêche du Midi vous accompagne dans toutes vos démarches de passage des marchés publics

Contactez-nous : 05.62.11.37.37 service.legales@o2pub.fr

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE HAUTE-GARONNE - DDT

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2021, une enquête publique est ouverte du mercredi 5 janvier 2022 à 9 heures au vendredi 4 février 2022 à 17 heures inclus sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la commune de Villemur-sur-Tarn, en vue de son approbation par le Préfet de la Haute-Garonne.

Les pièces présentées à l'appui dudit projet sont :
- volet n°1 : une note communale,
- volet n°2 : cartes des aléas, des enjeux,
- volet n°3 : plan de zonage réglementaire et règlement.
auxquelles sont joints les avis prévus à l'article R562-7 du code de l'environnement. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale.

Un exemplaire du dossier d'enquête communal est déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les dossiers dématérialisés sont également consultables sur un poste informatique, mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie siège de l'enquête : Mairie de Villemur-sur-Tarn, Place Charles Ourgaut - 31 340 Villemur-sur-Tarn

Compte tenu des mesures de sécurité mises en place dans les établissements publics, une pièce d'identité pourra être demandée pour accéder au dossier.

Les dossiers seront également disponibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr

rubrique « Publications/Declarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale »

Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné en date du 10 novembre 2021, Monsieur Jean-Marie ALVERNE en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet à la mairie de Villemur-sur-Tarn ou sur le registre numérique accessible via le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/ppn-villemur-sur-tarn>

Celles-ci pourront également être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir :

Mairie de Villemur-sur-Tarn

Siège de l'Enquête Publique de la révision du PPRI

de la commune de Villemur-sur-Tarn

A l'attention du Commissaire enquêteur

Place Charles Ourgaut

31340 Villemur-sur-Tarn

ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-pp@haute-garonne.gouv.fr

D'autre part, le commissaire enquêteur recevra le public qui désirerait lui faire part de ses observations sur le projet lors des permanences qu'il tiendra comme suit :

- Mairie de Villemur-sur-Tarn :
- Le 10/01/22, 14 heures à 17 heures
- Le 19/01/22, 14 heures à 17 heures
- Le 29/01/22, 9 heures à 12 heures
- Le 04/02/22, 14 heures à 17 heures

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis et l'arrêté préfectoral détaillant les modalités d'organisation de l'enquête seront publiés et affichés dans la commune. Le même avis sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, et avant le 13 février 2022, le commissaire enquêteur transmet au Préfet et au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne un rapport d'enquête et ses conclusions.

La décision d'approbation du Plan de Prévention des Risques sera prise, le cas échéant, par arrêté du Préfet de la Haute-Garonne.

Dès sa réception, le Préfet adresse copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au maire pour y être sans délai tenu à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, chaque intéressé pourra obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute-Garonne ou à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

Ces documents seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr

rubrique « Publications / Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale »

La direction départementale des territoires de la Haute-Garonne (service risques et gestion de crise) est le service auprès duquel des informations peuvent être demandées soit par téléphone au 05 81 97 71 89 soit par courriel ddt-srgc-upr@haute-garonne.gouv.fr

MARCHÉS PUBLICS

Avis d'Attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE SAINT PAUL SUR SAVE, M. Jean-Luc SILLIEN, 9 ROUTE DE COX, 31530 SAINT PAUL SUR SAVE, Tél : 05 61 85 43 77

Objet : Aménagement d'une continuité piétonne sur la RD1, route de Cox.

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 9

Date d'attribution : 30/11/2021

Marché n° : 2021 01

ECTP, ZA Les vitarelles, 31140 MONTBERON Montant HT : 88 491,50 Euros

Envoi le 13/12/2021 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Avis rectificatif

COMMUNE DE LIEOUX

AVIS RECTIFICATIF DU 13/12/21

COMMUNE DE LIEOUX, M. Alain BARUTAUT, 1557 route d'Aurignac, 31800 LIEOUX,

Objet : Rénovation du Presbytère aménagement de 2 appartements

Renseignements complémentaires : au lieu de : Visite obligatoire : Mercredi 15 décembre 2021 à 14h00 lire : Visite obligatoire : Mardi 4 janvier 2022 à 14h00

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

5	2	6	7	8	9	1	3	4
9	1	3	2	5	4	6	7	8
4	7	8	3	1	6	5	9	2
7	3	4	5	9	1	8	2	6
8	6	9	4	2	3	7	5	1
1	5	2	6	7	8	9	4	3
2	9	1	8	3	7	4	6	5
3	4	7	1	6	5	2	8	9
6	8	5	9	4	2	3	1	7

DIFFICILE

8	3	7	6	4	5	9	2	1
2	1	9	3	8	7	4	6	5
4	5	6	9	1	2	7	8	3
1	9	4	8	2	3	5	7	6
6	7	8	4	5	9	1	3	2
3	2	5	1	7	6	8	9	4
9	6	1	7	3	4	2	5	8
7	8	2	5	6	1	3	4	9
5	4	3	2	9	8	6	1	7

Mots croisés N° 5226

HORIZONTALEMENT :

- I.- GARGARISME. -II.- ABOULERAIT. - III.- SOSIE. IVRE. -IV.- TRÈS. CSA. -V.- RDA. GUENON. -VI.- USER. TUE. -VII.- NY. ANET. IL. -VIII.- OUTRE. HALL. - IX.- MAIA. TOILE. -X.- ENCHAÎNÉES. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Passer à la dématérialisation totale de vos marchés publics avec nos experts

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches de dématérialisation de vos procédures (profil acheteur, signature électronique...)

Contactez-nous et bénéficiez d'un accompagnement sur mesure assuré par une équipe spécialisée :

05 62 11 37 37 - service.legales@o2pub.fr

L'Agence L'ESPERT DES ANNONCES LÉGALES